

 COMMUNE DE <i>Montguyon</i> DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME	CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020	Page 1/9
--	---	----------

De : Ludovic GIRARD- Secrétaire de séance	A : Participants
Début de séance : 20h30	CC : CORNIL Christine
Fin de séance : 23h45	
Objet : Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020	
Etaients présents : Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Raymond NUVET, Claire RAMBEAU-LEGER, Marc LIONARD, Simone ARAMET, Nathalie CHATEFAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Christophe METREAU Etaients excusés : Claude NEREAU et Gaëtan BUREAU Monsieur Ludovic GIRARD a été nommé secrétaire de séance	

1^{er} Dossier **Approbation du Compte-Rendu de la séance du 11 juin 2020**
Approuvé

2^{ème} Dossier **Election des Sénateurs : désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants**

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 20 heures et 30 minutes, en application des articles L. 283 à L ; 290-1 du Code Electoral, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Montguyon.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

- Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Christophe METREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Carine MOULY-MESAGLIO, Marc LIONARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marie BERNARD, Claire RAMBEAU-LEGER, Sophie BRODUT, Raymond NUVET, Nathalie CHATEFAU et Simone ARAMET

Etaients excusés : Gaëtan BUREAU – NEREAU Claude

Mise en place du bureau électoral

Monsieur Le Maire a ouvert la séance. Monsieur Ludovic GIRARD a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 17 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Monsieur Raymond NUVET, Madame Ghislaine GUILLEMAIN, Marc LIONARD et Marie BERNARD

Election des délégués et des suppléants

- **Résultats de l'élection**

- A) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- B) Nombre de votants 17
- C) Nombre de suffrages exprimés 17

INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT TETE DE LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Julien MOUCHEBOEUF	17	5	3

- **Proclamation des élus**

Monsieur Le Maire a proclamé élus délégués (ou délégués supplémentaires) les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation de la liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur la liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus.

3^{ème} Dossier Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur Le Maire, expose aux membres présents que l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil municipal
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

4^{ème} Dossier Renouvellement de la commission Communale des Impôts Directs suite à l'élection municipale de 2020

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'après le renouvellement général des Conseils municipaux, le Conseil municipal doit procéder à la désignation des commissaires pour former la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), comportant vingt-quatre membres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PROPOSE** la liste des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directe (CCID) suivante :

	Civilité	Noms	Prénoms	Dates de naissance
1	Mr	BASTERE	François	09/04/1949
2	Mr	PEYNAUD	Jean-Pierre	16/03/1954
3	Mme	HUVETEAU	Nicole	27/06/1947
4	Mr	HUET	Vincent	18/09/1970
5		Sté d'Exploitation des Ets CEYRAL	Représentée par Mr CEYRAL Daniel	16/01/1961
6		SCI DIPAFRE	Représentée par Mr CHIRON Frédéric	02/10/1967
7	Mr	CHARRON	Olivier	08/10/1974
8	Mme	GUILLEMAIN	Ghislaine	14/02/1952
9	Mr	GIRARD	Ludovic	07/06/1981
10	Mme	CHARRASSIER	Annie	13/07/1953
11	Mr	NORMANDIN	Lionel	07/03/1957
12		BRODUT IMMO	Représentée par BRODUT Sophie	02/03/1968
13		SARL PHOTOS CUVILLIER	Représentée par DENIS-CUVILLIER Charlotte	22/09/1988
14	Mme	BERNARD	Marie	27/01/1989
15	Mr	LIONARD	Marc	01/10/1989
16	Mme	ARAMET	Simone	20/12/1952
17	Mr	MOUCHEBOEUF	Didier	03/02/1958
18	Mme	MOULY-MESAGLIO	Carine	20/07/1976
19	Mr	NUVET	Raymond	23/10/1943
20	Mme	CHATEFAU	Nathalie	02/12/1970
21	Mr	METREAU	Christophe	08/08/1975
22	Mme	RAMBEAU-LEGER	Claire	28/11/1981
23	Mr	NEREAU	Claude	09/12/1963
24	Mr	BUREAU	Gaëtan	03/09/1980

- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer les formalités et signatures relatives à cet objet.

5^{ème} Dossier Abattoir Communal

1) Projet d'installation d'un système solaire thermique collectif

Monsieur Le Maire adjoint en charge de cette commission informe les membres du Conseil municipal que l'abattoir communal (abattoir exploité par une société d'économie mixte SECAM), est un établissement qui a besoin de mettre en place des énergies renouvelables.

L'abattoir est un établissement qui consomme des quantités d'eau chaude sanitaire importantes. C'est pourquoi la commune a souhaité étudier l'opportunité d'un projet solaire thermique afin de réduire ses charges d'exploitation et couvrir une partie des besoins d'eau chaude sanitaire.

La faisabilité technique de la production d'eau chaude sanitaire est vérifiée. Ce projet permettra de ne pas utiliser de ressources fossiles et d'avoir une installation de production d'eau chaude sanitaire respectueuse de l'environnement.

Devant les arguments liés à l'impact environnemental (énergie renouvelable respectueuse de l'environnement) et l'utilisation d'une ressource locale facilement exploitable, il semble que ce projet mérite d'être considéré.

Ce projet s'inscrit donc dans une triple volonté :

- Réduire les dépenses d'exploitation de production d'eau chaude sanitaire,
- Privilégier les solutions mettant en avant les atouts environnementaux (ensoleillement),
- Opter pour une solution propre sans impact négatif sur la qualité de l'air.

Une étude a été demandée au CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables).

Le montant total estimé de l'opération est de : 127 000,00€ HT

Ce projet peut bénéficier de soutiens financiers à hauteur de 80% par l'ADEME (60%) et le Conseil Départemental de la Charente-Maritime (20%). L'autofinancement serait d'environ 20% pour la commune.

Les subventions possibles permettent une réalisation du projet en toute sérénité avec un impact financier très bas pour la commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le projet d'installation d'une production solaire thermique collectif pour l'abattoir communal d'un montant HT de 127 000,00€,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et considérant l'intérêt de cette opération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'installation d'une production solaire thermique collective pour l'abattoir communal d'un montant HT de 127 000,00€,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour un montant HT de 26 505,00 euros,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à cette opération.

2) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre du fonds énergie

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'installation d'un chauffe-eau solaire thermique collectif à l'abattoir communal, la commune peut bénéficier d'une subvention de la part du Conseil Départemental de la Charente-Maritime suivant le plan de financement suivant :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	
Installation solaire thermique	
Mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage	
COUT TOTAL HT	

Financeurs	Plan de financement	de financement prévisionnel		Taux intervention	
		Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable		Montant HT
ADEME	Acquise		127 000,00 €	75 577,00 €	59,5 %
CD 17	Sollicitée		132 525,00 €	30 443,00 €	23%
Sous Total			132 525,00 €	102 082,00 €	
Autofinancement			132 525,00 €	26 505,00 €	20%
COUT TOTAL HT				132 525,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et considérant l'intérêt de cette opération, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour un montant HT de 30 443,00 euros,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à cette opération.

6^{ème} Dossier Marchés et foires des mercredis et des samedis

Monsieur Le Maire et Le Maire adjoint en charge de cette commission informent les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir l'organisation des « foires et marchés » sur la commune.

Ils rappellent aux membres du Conseil municipal que la société FRERY est en charge de la gestion des emplacements des commerçants s'installant les mercredis et samedis sur la place de la Mairie et rue du 8 mai 1945 pour assurer les marchés.

Le travail fourni par la société FRERY n'étant pas satisfaisant, ils proposent d'accorder la gestion des emplacements des commerçants ambulants à l'association AMIE de Montguyon.

La municipalité autorise donc l'AMIE à gérer et à animer les marchés de Montguyon. Le montant des redevances sera fixé chaque année par la municipalité en concertation avec l'AMIE et approuvé par les membres du Conseil municipal.

Il convient d'établir une convention entre la Mairie et l'association AMIE. Monsieur Le Maire adjoint en charge de cette commission demande aux membres présents l'autorisation de signer la convention entre la Mairie et l'association précisant les modalités d'intervention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **APPROUVE** que la gestion des marchés hebdomadaires soit confiée à l'association l'AMIE,
- **APPROUVE** la convention entre la Mairie et l'association AMIE
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention précisant les modalités d'intervention de l'AMIE ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

7^{ème} Dossier Subventions auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

1) Amendes de Police

Monsieur Le Maire et Le Maire adjoint en charge de cette commission informent les membres du Conseil municipal que la commune peut bénéficier d'un soutien financier au titre des Amendes de Police dans le cadre de différents travaux liés à des opérations de conception d'abris voyageurs, de réalisation de parking, de petites opérations de sécurité et d'aménagement de cheminements doux sécurisés.

La commune souhaite solliciter le Conseil Départemental pour ce soutien financier dans le cadre de travaux de petites opérations de sécurité (signalisation verticale et horizontale, ...) et d'aménagement de cheminements doux sécurisés.

Le montant total HT des petites opérations de sécurité s'élève à 4 835,61 €.

Le montant HT de l'aménagement de cheminements doux sécurisés s'élève à 1 272,60 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la demande de soutien financier au titre des amendes de polices auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour l'année 2020 pour les petites opérations de sécurité d'un montant HT de 4 835,61 € et pour l'aménagement de cheminements doux sécurisés d'un montant HT de 1 272,60 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier.

2) Fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle pour les travaux de voirie communale

Monsieur Le Maire et Le Maire adjoint en charge de cette commission indiquent aux membres du Conseil municipal que la commune peut bénéficier d'un soutien financier au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime. Cette subvention intervient dans le cadre de travaux sur voirie communale accidentogène.

La commune souhaite solliciter le Conseil Départemental pour ce soutien financier pour des travaux de :

- Préparation du support et mise en œuvre d'un revêtement des voies communales à caractère accidentogène

Le montant total HT de ces opérations s'élève à 46 329,75€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la demande de soutien financier au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour des travaux sur voirie communale accidentogène auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour l'année 2020 dont le coût total des travaux est estimé à 46 329,75€ HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier.

8^{ème} Dossier Signature de la convention de mise à disposition de salariés de la CDCHS dans le cadre du nettoyage des espaces verts et de rivières

Monsieur Le Maire et Le Maire adjoint en charge de cette commission informent les membres du Conseil municipal de la possibilité pour la commune de bénéficier de l'intervention d'une équipe espaces verts de la CDCHS dans le cadre de travaux de nettoyage en espaces verts et en rivières.

Le Conseil municipal, en ayant délibéré, considérant l'intérêt favorable de cette opération :

- **ACCEPTÉ** l'intervention de cette équipe espaces verts
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer une convention de mise à disposition avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge précisant les modalités d'intervention de cette équipe ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

9^{ème} Dossier CCAS Désignation des membres non élus

Madame Le Maire adjoint en charge de cette commission rappelle que le Conseil municipal a fixé, par délibération en date du 26 mai 2020 le nombre de membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. de la commune à 8 membres :

- 4 membres élus par le Conseil municipal (élection faite le 26 mai 2020)
- 4 membres élus par Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire présente les noms des membres non élus :

- Madame CLAIRE PIERRE domiciliée : 6 rue Nationale – 17270 MONTGUYON
- Monsieur ALAIN GRINGRAS domicilié à La Barde 17360
- Madame MAURICETTE DEPRETERRE domiciliée : 17 route de la Billette – 17270 SAINT MARTIN D'ARY
- Madame BA N'DEYE BATOR domiciliée : 33 avenue de la République – 17270 MONTGUYON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les 4 membres non élus au CCAS de la commune, présentés par Monsieur Le Maire
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents relatifs à ce dossier

10^{ème} Dossier Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur Le Maire expose que l'article 22 du code des marchés publics indique que la commission d'appel d'offres est composée du Maire ou de son représentant ainsi que de trois membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par ailleurs, le Conseil doit élire trois suppléants.

Après appel à candidature, la liste des candidats est la suivante :

- **Membres Titulaires** : Olivier CHARRON, Raymond NUVET et Annie CHARRASSIER
- **Membres Suppléants** : Ghislaine GUILLEMAIN, Lionel NORMANDIN et Ludovic GIRARD

Sont proclamés élus, les membres suivants :

- **Membres titulaires** : Raymond NUVET, Olivier CHARRON et Annie CHARRASSIER
- **Membres suppléants** : Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD et Lionel NORMANDIN

11^{ème} Dossier Personnel communal : renouvellement des contrats jusqu'à la fin de l'année 2020

Monsieur Le Maire informe les membres présents que la commune recrute des contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) et ces contrats arrivent à échéance.

Les activités des différents secteurs dans lesquels se trouvent ces contrats ont besoin d'être renforcés. A cet effet, il convient de renouveler :

- Un contrat à l'accueil de la Mairie
- 2 contrats au Centre Technique Municipal (secteur Voirie)
- 2 contrats au groupe scolaire

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune bénéficie d'indemnités d'aide de l'état à hauteur en moyenne de 50% par mois pour chaque contrat.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Les migrants

Une famille Albanaise installée à Montguyon depuis de nombreux mois par l'association « Tremplin 17 » a été déboutée de ses droits par l'Etat et donc expulsée de son logement et abandonnée par l'association « Tremplin 17 ». Le Maire sortant avait décidé de la loger au presbytère. Une belle équipe de bénévoles de notre territoire et la collectivité ont aidé au mieux cette famille. En effet, Montguyon ne laisse pas les gens dehors et surtout une famille très bien intégrée socialement, dévouée (bénévole à la Banque alimentaire), et des enfants scolarisés.

La Préfecture de la Charente-Maritime a pris contact début juillet 2020 avec le Maire et les Maires adjoints pour l'informer que cette famille est dans l'obligation de quitter l'hébergement pour se rendre dans un hôtel du département pour être assignée à résidence. Il était demandé au Maire de prendre en charge cette « expulsion » et le transport jusqu'à cet hôtel ; ce que le Maire et les Maires adjoints ont refusé catégoriquement en expliquant qu'humainement il était impossible de traiter des personnes de la sorte.

Il est inadmissible que l'Etat impose aux Maires l'accueil de « migrants » pendant l'attente de la décision de leurs droits ou non et une fois la décision prise de demander aux Maires de procéder aux expulsions.

Cette situation a profondément touché les élus qui ont dû prendre des décisions compliquées.

Tremplin17 a contacté le Maire début juillet 2020 pour accueillir une famille en cours de demande d'asile. Il a catégoriquement refusé étant donné la gestion inadmissible de la famille albanaise.

Monsieur Le Maire a demandé aux élus présents leur approbation pour ne plus recevoir de migrants au sein de la commune. Les élus présents ont confirmé leur approbation du fait de la gestion inhumaine de cette situation par l'Etat.

Vidéo surveillance

La commune travaille sur un projet de vidéo surveillance sur les secteurs de la plaine des sports, le gymnase, l'aire de camping-car et le terrain de tennis qui subissent des actes de vandalisme quotidiens de grande ampleur provoquant des coûts importants à la collectivité.

Une étude est en cours avec les services de la Gendarmerie pour l'implantation de ces équipements. Des devis sont aussi en cours pour une installation sur ces secteurs avec une étude pour un rayonnement sur toute la commune.

SICOM

Les élections du SICOM ont eu lieu jeudi 09 juillet 2020. Madame Brigitte QUANTIN a été élue Présidente, Monsieur Julien MOUCHEBOEUF 1^{er} Vice-Président et Monsieur Jean Marc PAILLE 2^{ème} Vice-Président.

Projet de la fête du sport

Face au succès de la fête du sport de l'année dernière, cet évènement est reconduit, suivant les conditions sanitaires actuelles, cette année en septembre avec une particularité qu'en plus du thème du sport il y aura le thème de la culture.

Journées des véhicules du futur au Pôle Mécanique à La Genétouze

Les 04, 05 et 06 septembre 2020 il y a une présentation des véhicules du futur au Pôle mécanique. Un prototype d'un véhicule créé par Monsieur BELTOISE sera présenté au public.

Abattoir Communal

Le Conseil d'Administration de l'abattoir s'est tenu en juillet 2020. Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu Président de la SECAM. Il en ressort que la situation financière est bonne. Les comptes sont en positif. Les économies se sont faites sur le gaz, l'électricité et l'équarrissage.

Ces résultats ont permis le recrutement d'une personne supplémentaire.

Habitat17

Le Maire et la Maire Adjointe en charge de cette commission ont organisé une réunion avec Monsieur RAMEZ d'Habitat17 afin de faire un point sur l'entretien des 3 cités (les Justices, l'Hermitage et le Fief) car la situation des locataires actuellement est inacceptable.

Durant ce rendez-vous, le Maire et la Maire Adjointe en charge de cette commission, accompagnés de Monsieur RAMEZ se sont rendus sur place afin de faire un point précis sur les situations des 3 cités entre autre sur les problèmes des espaces verts et le plan de rénovation. A la suite de ce rendez-vous, le Maire et la Maire Adjointe en charge de cette commission ont adressé un courrier à la direction d'Habitat17 à La Rochelle pour demander un engagement ferme de leurs services. Ils rencontrent Mr DRUJON, directeur d'Habitat 17, le 29 juillet 2020 à La Rochelle.

La banque alimentaire

Le Maire Adjointe en charge du CCAS procède à la révision de tous les dossiers des bénéficiaires de la banque alimentaire.

Exemple : pour une personne seule, si après avoir tout réglé (loyer, EDF, ...) il lui reste moins de 350€, cette personne peut bénéficier de la banque alimentaire

Suite à l'envoi des questionnaires à l'ensemble des Montguyonnais(es), il y a eu 85 retours sur environ 900 envois. Il sera intéressant d'avoir plus de retour pour mieux aider nos administrés.

Groupe Scolaire

Une invitation à un rendez-vous, a été adressée à l'inspectrice de l'Académie pour évoquer avec elle la problématique du surnombre de 2 classes d'ULIS au sein de notre groupe scolaire.

Le Maire-Adjoint en charge de la Vie Scolaire va entamer un travail avec l'Académie pour qu'une classe ULIS soit retirée pour la rentrée scolaire 2021/2022.

Le Plateau de la tour du château

Les élus souhaitent faire revivre le plateau de la tour en organisant une « guinguette » en août 2020.

Bar, grillades et ambiance musicale seraient de la partie pour que ce bel espace de vie retrouve du dynamisme.

Ce projet a été présenté aux deux professionnels en activité de la commune.

Il y a eu une concertation avec le dirigeant de l'Alambic avec un cahier des charges très précis.

Une possibilité d'une première soirée est prévue en août avec reconduction si le succès est au rendez-vous. Un bilan de la saison 2020 sera fait pour apporter des améliorations pour l'été 2021.

Centrale de panneaux photovoltaïques au Bard

L'installation d'une centrale de panneaux photovoltaïques au « Bard » permet à la commune de bénéficier de la taxe appelée IFR.

La commune n'a pas reçu de versement de l'Etat depuis juillet 2017 (date de la mise en service de cette centrale).

Le Maire a pris contact par courrier avec les services de la direction des finances publiques pour les relancer.

Le montant qui est dû à la commune pour 2017, 2018 et 2019 est de l'ordre de 80 000,00€. L'échéance de recouvrement est retardée et donc repoussée à novembre 2020 (retard causé par la crise sanitaire).

Fin de la séance à 23h45.

A Montguyon, le 20 juillet 2020

Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF